

Responsable : Jean Michel TOURNIER  
Membres : Laurence BIWERSI PATOIS  
Didier DONEY  
Emanuel GREMAUD  
Victor PEREIRA

## Réfection des voiries communales

Pouressayer de garder un réseau de voies communales à peu près en état, nous faisons une réfection par an. Cela peut paraître peu, mais nous permet tout de même avec un budget raisonnable (15000 à 20000€/an) d'avoir des routes très praticables. De plus une opération de bouchage des trous est organisée chaque année avec le concours de la Communauté de Communes. Depuis le début de cette réflexion, un certain nombre de rues ont été rénovées :

- Une partie de la route de Cuché.
- La route de la Motte (partie FRAMBOUHANS).
- Une partie de la route qui monte aux Bataillots.
- La route qui mène aux fermes GASNER.
- La route qui mène au Gîte MOREL.
- La route qui va de la rue de la Velle (route de St Julien) au lotissement de la Velle.
- Un tronçon de la route du Crôtot qui va de la sortie du village à la maison de chez M. et Mme SANSEIGNE.
- L'accès à CUCHE ainsi que la montée de la route du CROTOT jusqu'au croisement de CUCHE.

Comment sont choisies ces réfections ? La commission se rend régulièrement sur le terrain et, en fonction des demandes et de l'état constaté, des priorités sont mises en place.

## Achat de matériel pour les employés communaux :

En 2017, nous avons fait l'acquisition d'une remorque pour mettre derrière le tracteur tondeuse (coût 300 €). Pour 2018, nous projetons d'acheter une petite perceuse à colonne, un tire-palettes et un taille-haie grande lame.

## Quelques nouvelles de nos lotissements et de la Zone artisanale :

- Le lotissement privé «Sous la Fontenotte» a enfin été rétrocédé à la commune.
- Le lotissement du Tacot est bientôt plein, il ne reste que quelques parcelles à commercialiser.
- Rien de neuf au futur lotissement du Bas du Parc. Nous attendons que le lotissement du Tacot soit complet pour commencer la vente des parcelles.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ZA n'est plus de la compétence communale. Suite à la loi NOTRe ce sont les communautés de communes qui gèrent ces zones.

## Sinistres :

Contrairement à ce qui avait été relaté dans le dernier bulletin, cette année a été relativement calme en termes de dégradations ou sinistres. Un seul cas est à signaler :

- Candélabre percuté par une voiturette à la sortie FRAMBOUHANS côté LES FONTENELLES. La personne responsable a été identifiée. L'entreprise BALOSSI MARGUET a procédé au remplacement de ce réverbère.

## Principaux travaux ou suivis réalisés en 2017 :

2017 pourra être qualifiée en termes de travaux et d'études comme bien remplie.

- Le gros chantier incontestablement a été la réfection et l'aménagement de voirie rue du Capitaine TREILHES 2<sup>ème</sup> tranche (coté Maîche). Les riverains ont dû supporter les nuisances de ce chantier (poussière, route coupée, etc) et nous les remercions de leur compréhension. C'est l'entreprise VERMOT qui a réalisé les travaux avec le bureau ACESTI comme Maître d'Œuvre.
- En parallèle au chantier de la rue du Capitaine TREILHES, le SYDED a terminé les travaux d'enfouissement des réseaux secs. Il s'agissait, pour cette année, de mettre en place les nouveaux candélabres, de déposer les anciens et de démolir l'ancienne cabine haute (voir photos).



- Nous avons procédé à la réfection de voirie route du Crôtot (montée vers le croisement de Cuché) et la route de Cuché. C'est l'entreprise COLAS qui a réalisé les travaux pour un coût de 17 050,60 € HT.
- L'exploitant de la ferme des SEIGNES nous avait signalé que le carrefour qui mène chez lui était



dangereux surtout lorsqu'il coupait la route avec un tracteur équipé d'une remorque. Nous avons profité du chantier de Cuché pour faire des améliorations sécuritaires. L'entreprise COLAS a réalisé l'opération pour un coût de 3855,00 € HT.

- L'élaboration de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) avance bien. C'est le cabinet d'étude NATURA qui nous aide dans cette démarche. L'ensemble du Conseil Municipal s'est fortement impliqué dans les réflexions et plusieurs réunions de travail ont été organisées. Le document a été présenté aux différents organismes décideurs et sauf surprise de dernière minute il pourrait être validé mi-2018.
- Pour les travaux d'assainissement dans les rues de la Baume, des Bouleaux, Florimond Laubert et du Crôtot, la commande a été passée. C'est l'entreprise PELLEGRINI qui a eu le marché et nous avons réussi à obtenir une subvention de 30% du Département et de 30% de l'Agence de l'Eau. Les travaux devaient initialement débuter en septembre, mais l'entreprise étant débordée, ils ne commenceront que vers le 15 novembre, par la rue du Crôtot. C'est le cabinet d'étude JDBE qui est Maître d'Œuvre.
- Remplacement de l'armoire électrique ainsi que des détecteurs de niveau à la station de relevage en face de « Mécanic'outils ». C'est l'entreprise PRO & Cie qui a fait les travaux pour un coût de 5446,30€ HT.
- La commission a organisé en septembre une réunion avec les habitants du Crôtot, afin de réfléchir sur le futur plan de circulation suite à la création du lotissement du « Bas du Parc ». Plusieurs solutions ont été proposées. La commission va travailler sur le sujet et s'est engagée à informer les riverains de l'évolution de l'étude.
- Marquage aux sols dans les différentes rues du village effectué par l'entreprise GLOBAL. Nous ne faisons pas systématiquement chaque année la totalité des marquages, mais seulement ceux qui sont usés.
- Comme les autres années c'est l'entreprise BILLOT LAILLET qui a fait le fauchage au bord de nos routes.
- Notre commune a fait l'acquisition de panneaux « route barrée » et « déviation » qui seront utiles pour

d'éventuelles manifestations au village. Ils ont été achetés chez SIGNAUX GIROD pour 1004,36 € HT.

### **Et en 2018 que ferons-nous ?**

L'année 2018 risque surtout d'être marquée par la perte de la compétence assainissement par la commune. En effet suite aux préconisations de la loi NOTRe, la CCPM a décidé de prendre les compétences eau et assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Donc, à partir de cette date, si vous avez un problème avec l'eau potable ou l'assainissement, il faudra contacter la Communauté de Communes.

Concernant les futurs travaux et études voilà ce qui est prévu :

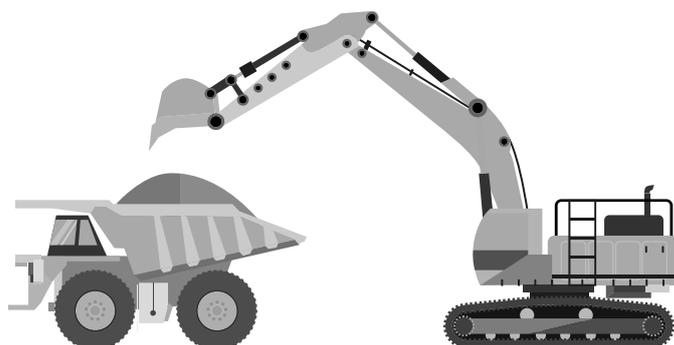
- Travaux de voirie et d'aménagement au lotissement du Tacot.
- Travaux de réfection de l'assainissement et de mise en séparatif. Cela concerne les rues de la Baume, des Bouleaux, Florimond Laubert et du Crôtot. Ces opérations seront en principe suivies par la Communauté de Communes.
- Finalisation de la mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans notre commune.
- Etude pour l'enfouissement des réseaux secs rue de la Baume.
- Réfection d'une portion de notre voirie communale. Le choix n'a pas encore été fait par la commission.
- Bouchage des trous avec le concours de la CCPM.

### **Radar pédagogique :**

Comme vous l'avez constaté, depuis plus d'une année, la commune s'est dotée d'un radar pédagogique. Nous le déplaçons régulièrement à différents endroits du village et à chaque fois le constat est le même : les vitesses relevées sont anormalement hautes malgré tous les dispositifs que nous avons mis en place. Donc une nouvelle fois je le répète, modérons notre vitesse et faisons preuve de civisme. Cela pourra peut-être éviter des tragédies comme celle vécue dernièrement.

Bonne année à toutes et à tous

Jean-Michel TOURNIER



## Atelier communal

Suite à l'étude entreprise par la société SOLIHA en 2016, la réfection de notre bâtiment communal a pu être réalisée cette année pour un montant de 131 099.78€ TTC.



Les entreprises qui ont œuvré pendant 7 mois sont:

- SOLIHA Maîtrise d'œuvre pour 9016.32€
- EST Républicain pour 612.50€
- TIREP pour 1015.22€
- AMIANTECO pour 5600.16€
- S.A.R.L MOUGIN BTP pour 18337.44€
- ETS GILLES LURATI pour 12020.40€
- MICHEL WASNER pour 46762.69€
- SAS TISSERANT Carrelage pour 2632.58€
- ETS BARBALAT pour 6957.60€
- SAS LOICHOT pour 6476.40€
- ACCESS CONTRÔLE pour 3780€
- E.P.P.I ADMR pour 8810.28€
- ENT BISONLINE DE PEINTURE pour 9078.19€

## Le P'tit Mag



Élus, employés communaux et entreprises ont été sollicités pour amener le projet au résultat que vous connaissez.

Le travail accompli a été à la hauteur des dépenses, le coût pour l'ensemble est de 34065.24€ :

- Achat du mobilier de GOUMOIS GOURMAND pour 6520.80€

- Achat matériel TOUT FAIRE pour 221.62€
- Ent. RELANGE NICOLAS TVX pour 1848.00€
- Ent. SAILLARD FRÈRES pour 5000.00€
- Ent. PRO&CIE pour 7082.70€
- Ent. ROMAIN JEAN MICHEL pour 3685.00€
- Ent. D.B.M pour 7469.40€
- Ent. CHOPARD pour 983.72€
- Ent. MANUTAN pour 562.80€
- Ent. WAGNER pour 691.20€

## Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Suite à la loi Handicap du 11 février 2005, la mise aux normes de nos lieux publics nous était imposée.

Après un diagnostic réalisé par la société SOCOTEC pour un montant de 1000.70€, l'entreprise Hand et Vie a été choisie pour la réalisation des travaux extérieurs pour un montant de 13578.96 € HT et pour l'achat du matériel intérieur dont la somme est de 3135.67 € HT. La partie intérieure a été faite par nos employés communaux.

L'entreprise BARBALAT a installé des lave-mains dans les toilettes spécialisées pour la somme de 2137.20€

## Ecole

### DISPOSITIF ANTI INTRUSION DE NOTRE ECOLE

Suite aux événements tragiques de ces derniers temps, une série de consignes de sécurité a été demandée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Une alarme anti-intrusion a été installée par l'entreprise PRO & CIE pour un coût de 3966.01€, et pour assurer la communication entre les différentes classes, les institutrices ont été munies de talkies-walkies pour un montant de 491.64€.

Des crochets à neige supplémentaires ont été posés sur différentes parties du toit de l'école, l'entreprise HOLUP DOMINIQUE a entrepris les travaux pour un coût de 5304€.

Dans la continuité du maintien de l'école en bon état, la réfection des escaliers menant aux salles supérieures a été réalisée par l'entreprise ROMAIN JEAN-MICHEL pour la somme de 1485.00€.

Plusieurs stores ont été remplacés par la société TARBY pour un montant de 550.60€.

## En 2018

Pour l'année 2018, la réfection d'un appartement au 3 Grande Rue (dessus de l'école) est prévue.

Des travaux d'aménagement des allées du cimetière seront à réaliser.

Le remplacement des douches dans les vestiaires du stade seront à mettre à l'étude.

Pour la commission  
Victor Pereira Mateus

# COMMISSION FORÊT ET CADRE DE VIE

Responsable : Ludovic LAMBERT  
Membres : Bernard BROGNARD  
Myriam CAILLE  
Jérôme CHEVALIER  
Didier DONEY

## FORÊT



### Vente de chablis

Le lot de chablis a été vendu à l'amiable à la scierie Brossard.

### Vente de gros bois à Ney le 21 Septembre

Un lot dans la parcelle 10 (deuxième parcelle à gauche en montant le Crotot) était en vente. Il a été acheté par la scierie Monnet Sève au prix de 38 430€ pour un volume de 540m<sup>3</sup>.

### Vente de gros bois à Levier le 21 Juin

Un lot dans la parcelle 18 était en vente. Il a été acheté par la scierie Brossard au prix de 52 532€ pour un volume de 803m<sup>3</sup>.

### Vente de petit bois

Nous avons demandé de couper à nouveau des bois dans la parcelle 11 (parcelle à droite en montant au Crotôt) pour éviter lors de fortes rafales de vent qu'ils ne tombent sur la ligne électrique. Vu la quantité insuffisante pour réaliser une vente, M. Fuster de l'ONF a proposé d'avancer l'éclaircie de cette parcelle d'un an (normalement prévue en 2018) pour regrouper et

avoir un lot que nous avons pu vendre en contrat petit bois. Ce lot était estimé à environ 70m<sup>3</sup>.

### TRAVAUX FORESTIERS 2017

La société Pépinières et Paysages de Pierrefontaine-les-Varans a réalisé la plantation de 900 épicéas pour la somme de 1 242.00 € HT. Ce prix comprend la fourniture et la pose.

Les travaux forestiers réalisés par l'ONF sont une intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état sur 4.00 HA dans la parcelle 19 pour un montant de 2 032.00 € HT.

Les employés communaux ont réalisé le dégagement manuel autour des plants dans les parcelles 5, 6 et 9. Ce travail est très important pour que les jeunes plants puissent évoluer correctement.

## CADRE DE VIE

### Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps 2017, organisé par l'A.C.C.A de Frambouhans (association de chasse) en collaboration avec la commune, s'est déroulé le dimanche 14 mai. Le mauvais temps était à nouveau de la partie comme en 2016. À l'issue de cette matinée la commune a offert le verre de l'amitié.

Vous pouvez déjà noter que le nettoyage de printemps 2018 se fera le 22 avril.





## Décorations de Noël

En début d'année 2016, nous avons profité d'offres de déstockage de printemps pour acheter de nouvelles décorations lumineuses. Elles ont été installées sur les nouveaux lampadaires rue du Capitaine Treilhaes et sur les anciens, rue de la Baume. Pour l'année 2017 nous avons prolongé ces décorations dans la partie de la rue qui a bénéficié des travaux cet été.

## Bacs à fleurs sur le parvis de la mairie

Nous avons travaillé sur le renouvellement des jardinières de fleurs apposées devant la Mairie. Après étude du marché, nous avons pu nous rendre compte que les prix, les formes et les matières proposés étaient très variés. Nous avons donc choisi six jardinières en béton noir résistant au gel de la société LEBEAU Moulage Béton de Bourges (18) pour un montant de 1 921.00 € HT.

## Bacs à fleurs saisonniers

Nous avons également acheté de nouveaux bacs pour le fleurissement saisonnier devant les principaux bâtiments communaux. Ces douze bacs ont été achetés à Bricomarché au prix de 39€ pièce.



## Formation défibrillateur

Suite à l'installation d'un défibrillateur sous l'avant-toit devant les cuisines de la salle des Tilleuls, la Commune a pensé qu'une formation sur cet appareil en plus de l'information déjà réalisée serait bénéfique pour les habitants intéressés. Conjointement avec la Croix Rouge et M. Gérard Patois, la commune a organisé une journée de formation le Samedi 8 juillet 2017. Le nombre d'inscrits était d'environ 40 personnes.



## Sentier autour de Frambouhans

Ce sentier fera découvrir les différents lieux et bâtiments du village (le tacot, l'église, le poids public, le cimetière et la chapelle).

Le projet a commencé de prendre forme cet automne. Nous avons débuté la réalisation du point de vue au lieu dit « Sur le Côtard » à gauche en sortant de Frambouhans direction Maîche. L'entreprise AURÉLIEN FRANÇOIS des Fontenelles a réalisé le terrassement et la maçonnerie du socle pour un montant de 2 970,00€ HT. Nous avons choisi cette entreprise pour son expérience en réalisation de belvédères.

La sécurité et l'accès du site seront matérialisés par des poteaux et des clôtures « balustre » fournis par l'entreprise BERTIN d'Orchamps-Vennes pour un montant de 685.51 € HT.

Des panneaux explicatifs des différents lieux à découvrir ainsi qu'une table panoramique au belvédère seront installés au printemps 2018.

Ludovic LAMBERT



# COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CÉRÉMONIE

Responsable : Emmanuel Gremaud

Membres : Vanessa Guichard

Sylvain Laurent

Jérôme Chevalier

Didier Doney

Arnaud Fortin

## Les Vœux de Monsieur le Maire

Ils se sont déroulés le 8 janvier 2017, après la présentation des vœux du premier adjoint, Jean-Michel Tournier, suivi des vœux de Monsieur le Maire, un apéritif a été servi. Retenez dès à présent la date du 7 janvier 2018 à la Salle des Tilleuls.

## Fête Patronale

À l'occasion de la Saint-Sébastien, patron de notre village, la Commune a offert le verre de l'amitié à toute la population le dimanche 22 janvier 2017 après la messe, en présence de l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont.

## Fêtes des mères

Merci pour votre présence, cette année un essai d'éclairage d'ambiance a été réalisé, en espérant que cela vous ait plu. Pour l'année 2018 cet événement se déroulera exceptionnellement le 25 mai 2018.

## Opération brioche

Cette année la mobilisation des bénévoles a permis de vendre un total de 216 brioches. Grâce à vos

dons, il a été remis à l'ADAPEI de Maïche la somme de 1530 euros. Un grand merci à vous tous.

## Cérémonie commémorative du 11 novembre

Après une cérémonie religieuse célébrée dans notre église, accompagnée par la musique de Maïche, il a fallu adapter la suite de la cérémonie du fait des conditions climatiques. De ce fait, un hommage a été rendu au monument aux morts par une délégation des anciens combattants de Frambouhans, Saint-Julien associés à ceux de Maïche, ainsi qu'une délégation de porte-drapeaux. Puis, avec la participation des élèves du groupe scolaire Azelvandre, la cérémonie s'est poursuivie à l'intérieur de la Salle des Tilleuls. Un vin d'honneur a été servi par la municipalité.

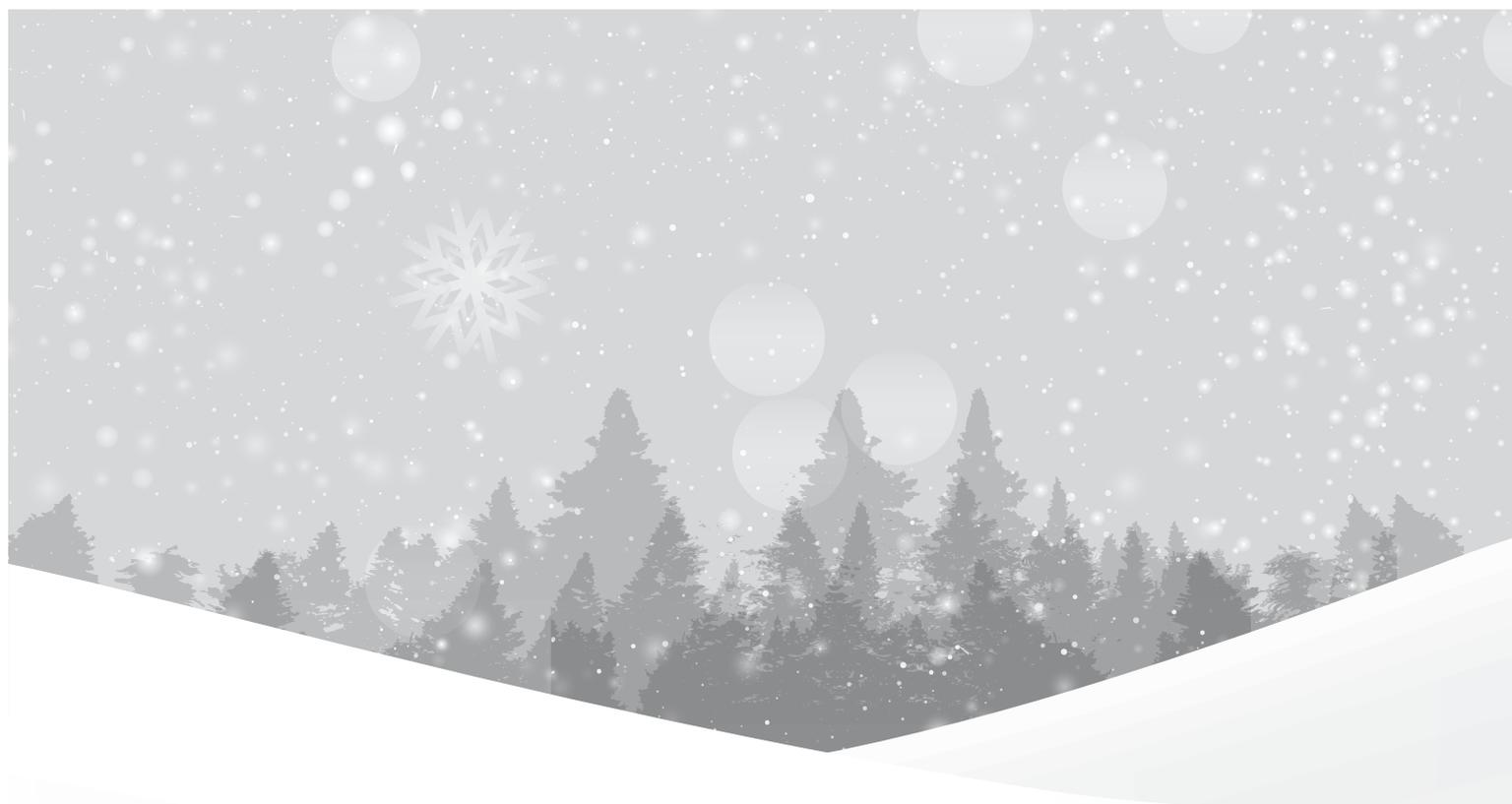
## Arbre de Noël

Cette année, le Père Noël est passé dans notre village pour le bonheur des petits et des grands. Après un spectacle réalisé par les enfants du groupe scolaire Azelvandre, le Père-Noël est arrivé les bras chargés de gourmandises et de cadeaux.

## Colis pour les seniors de 75 ans et plus

En cette fin d'année, le Conseil Municipal a assuré la distribution auprès de 65 personnes. Le P'tit Mag venant d'ouvrir, nous avons souhaité vous faire connaître les produits de ce nouveau commerce au sein de notre commune.

La commission



Depuis mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017, les Pactes Civils de Solidarité ne sont plus enregistrés aux greffes des tribunaux d'instance.

C'est une réforme prévue par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle : l'enregistrement des Pacs en mairie. Jusque-là, les Pactes Civils de Solidarité qui n'étaient pas enregistrés par un notaire devaient l'être aux greffes des tribunaux d'instance. Les futurs partenaires accomplissent désormais cette démarche auprès d'un officier d'état civil (notamment le maire et ses adjoints) de la commune où ils décident d'habiter ensemble « ou, en cas d'empêchement grave », comme une hospitalisation, « devant l'officier de l'état civil de la commune » où l'un d'eux habite (article 48 de la loi).

## Les documents nécessaires :

Le couple doit fournir à l'officier d'état civil les documents suivants /

- la convention de Pacs (un document-type peut être utilisé) ;
- la déclaration conjointe d'un Pacs et les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune ;
- un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) ;
- une pièce d'identité en cours de validité (le document original et une photocopie).

Les personnes divorcées doivent transmettre aussi le livret de famille correspondant à leur(s) ancienne(s) union(s) avec mention du divorce (le document original et une photocopie).

L'officier d'état civil ne garde aucune copie de la convention, restituée aux partenaires. Le pacte civil de solidarité figure en mention marginale sur l'acte de naissance des deux membres du couple.

## Une procédure gratuite

La procédure en mairie est gratuite. À l'inverse, les personnes souhaitant comme avant le 1<sup>er</sup> novembre faire rédiger et enregistrer leur Pacs par un notaire devront lui régler des honoraires. Cette solution vous permet toutefois de bénéficier des conseils d'un professionnel du droit.



**Pour plus amples renseignements concernant le PACS, ainsi que pour les documents relatifs au dossier de PACS, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.**



*Joyeux Noël*